

**TRAVAUX ELAGAGE : PLATANES CÔTE DU PLAISANCE
JT ESPACES VERTS**
.....

Le Maire de la commune de CUREMONTE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L.2122.22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 Juillet 2020 donnant délégations au Maire pour les marchés passés selon la procédure adaptée inférieur à 214 000€,

Considérant le besoin régulier de procéder à l'élagage de 18 platanes le long de la route de la « Côte du Plaisance », effectués pour la dernière fois en 2021,

Considérant la nécessité de renouveler ces travaux d'élagage cette année,

Considérant l'offre de l'entreprise JT ESPACES VERTS sise 20 Impasse des voûtes 19500 LAGLEYGEOLLE , pour un montant de **3960.00€ HT soit 4 752.00€ TTC**,

D2-2026- DECISION –

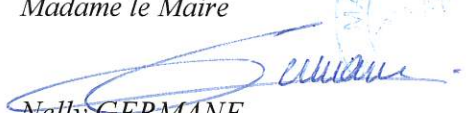
ARTICLE I : DECIDE d'accepter le devis de JT ESPACES VERTS, sise 20 Impasse des voûtes 19500 LAGLEYGEOLLE pour un montant de **3 960.00€ HT soit 4 752.00€ TTC**,

ARTICLE II : DECIDE d'imputer ce montant à l'article 615231 « Entretien de Voirie » du budget 2026.

ARTICLE III : Ampliation de cet arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Trésorier de Beaulieu,
- JT ESPACES VERTS
- Au contrôle de légalité : Sous-préfecture

Fait à CUREMONTE, le 05/02/2026

Madame le Maire


Nelly GERMANE.